

Règlement intérieur - Ecole Mazenod 2025-2026

En classe

Chaque élève :

- veille à avoir tout le matériel demandé par l'enseignant en début d'année et à le renouveler régulièrement. Il respecte son matériel et celui des autres. Ses livres sont couverts et portent une étiquette à son nom.
- lève la main pour demander la parole et attend qu'elle lui soit donnée.
- écoute autrui.
- respecte le travail de l'autre.
- ne porte ni casquette, ni foulard, ni capuche sur la tête.
- respecte les règles d'hygiène et de propreté.

Déplacements

Chaque élève se déplace en silence, en marchant et non en courant, soit avec un camarade pour un trajet exceptionnel, soit sous la responsabilité d'un adulte pour les déplacements de classe quotidiens. En aucun cas, un élève n'est autorisé à se déplacer sans l'autorisation d'un adulte.

Dans la cour

Chaque élève :

- adopte un comportement correct dans la cour, et particulièrement dans les toilettes : ce n'est pas un lieu de jeu.
- n'a pas le droit de remonter dans la classe sans autorisation.
- n'a pas le droit d'aller sous les galeries, ni sous le préau sans autorisation.

A l'école

Chaque élève :

- adopte un langage correct, sans injure, ni vulgarité.
- ne vient pas à l'école avec des bijoux, objets de valeur ou argent qui peuvent susciter la convoitise ou être endommagés, ni avec des objets pouvant être dangereux pour sa santé ou celle d'autrui.
- **respecte les adultes et ses camarades.**
- **respecte le matériel et les installations de l'école.**
- respecte ses vêtements et les vêtements des autres. Il doit être habillé et chaussé correctement par rapport aux activités proposées à l'école (ne pas se chauffer de tongs ou « claquettes »).
- ne vole pas, n'exerce pas de violences physiques ou verbales.

Fréquentation et obligation scolaire :

Absences :

La fréquentation régulière de l'école est obligatoire. En cas d'absence, les parents doivent prévenir l'école (par e-mail ou par téléphone). Le jour de sa reprise, l'élève absent doit faire connaître le motif de son absence par un mot écrit de ses parents dans le cahier de liaison.

Le directeur doit signaler à l'Inspecteur d'Académie les élèves dont l'assiduité est irrégulière, c'est-à-dire ayant manqué la classe plus de 4 demi-journées par mois sans motif légitime ni excuse valable.

Retards :

Chaque élève doit être ponctuel : il doit arriver à l'heure le matin (accueil de 8h20 à 8h30) et l'après-midi (accueil de 14h05 à 14h15), et être récupéré à l'heure aux sorties (12h00 et 16h45).

Les parents doivent veiller au respect de l'exactitude des horaires. Des retards répétés mettent les élèves en difficulté. Un registre des retards est donc mis en place.

Sortie de classe :

A l'issue des classes, la sortie des élèves s'effectue sous la surveillance d'un enseignant dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires, sauf pour les élèves pris en charge par l'accueil périscolaire auquel ils sont inscrits. Les parents sont ensuite responsables de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent. L'institution scolaire n'a alors plus de responsabilité de surveillance.

Sortie individuelle :

C'est le directeur qui autorise la sortie individuelle d'un élève pendant le temps scolaire pour recevoir à l'extérieur des soins ou des enseignements adaptés. L'enseignant remet l'enfant à l'accompagnateur, qui lui-même le remet à l'enseignant au retour. L'école doit impérativement être consultée au préalable pour donner son autorisation. ATTENTION ! La possibilité d'accès à l'école n'est pas garantie en fonction des horaires décalés d'arrivée et de sortie, notamment l'après-midi (gardien sur plusieurs écoles, directrice en classe ou en réunion).

Liaison Ecole/ familles :

Chaque enseignant organise une réunion de rentrée dans le premier mois suivant la rentrée scolaire. Les élèves ont tous un cahier de liaison. Toutes les informations qui y sont portées doivent être lues et signées par les parents tous les soirs.

Toute correspondance avec les enseignants doit être consignée dans ce cahier de liaison, ainsi que les motifs d'absences ou de retards.

Le Livret Scolaire Unique (LSU) reflète le degré d'acquisition des compétences travaillées pendant une période donnée. Il est transmis aux parents en fin de semestre (fin janvier et fin juin).

Les rencontres entre les parents et les enseignants se font en dehors des horaires scolaires et **sur rendez-vous**.

Vie collective/ respect d'autrui :

L'école est un espace neutre et laïque ; la Charte de la laïcité est affichée à l'école. Conformément aux dispositions de l'article L. 141-5-1 du code de l'éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

L'école veille également au respect de l'égalité entre les filles et les garçons dans toutes les activités.

L'école s'engage dans la prévention et la lutte contre toute forme de harcèlement entre élèves, conformément au programme national pHARe.

Seuls les enfants restant au périscolaire peuvent apporter un goûter.

L'utilisation du téléphone portable et de tout objet connecté par les enfants est interdite dans l'école.

En cas d'affection aiguë, de courte durée : aucun médicament ne doit être donné à l'école. La fréquentation de l'école en phase aiguë d'une maladie infectieuse n'est pas souhaitable.

Les enfants porteurs de maladies chroniques ou évoluant sur une longue période peuvent faire l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé qui sera établi par le médecin scolaire en concertation avec l'équipe de l'école.

Sécurité

L'école organise chaque année plusieurs exercices de sécurité (incendie, confinement, PPMS) conformément à la réglementation. Les consignes de sécurité doivent être respectées en toutes circonstances.

Sanctions

En cas de non-respect du présent règlement, des sanctions peuvent être prises conformément au règlement départemental. Elles peuvent aller, pour les faits les plus graves, jusqu'à l'exclusion scolaire. Chaque sanction est expliquée à l'élève et à sa famille afin d'en favoriser la compréhension et le respect des règles de vie collective.

Signature de l'élève :

Signature d'un parent :